



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur UDC, par Damien Fumeaux et Kevin Pellouchoud
Objet Rodéos urbains : Que fait la police ?
Date 09/09/2025
Numéro 2025.09.337

La Police cantonale valaisanne a fait de la sécurité routière une de ses priorités. Depuis plusieurs années, la stratégie mise en œuvre repose essentiellement sur la prévention et une répression ciblée contre les délits de chauffard, la conduite sous l'influence abusive de l'alcool ou des stupéfiants. Ces actions ont permis de réduire drastiquement le nombre de victimes et d'accidents sur nos routes. Dans le domaine de la lutte contre le bruit, la Police cantonale s'est également montrée très active.

A dessein de lutter contre les rodéos urbains et les nuisances sonores, la Police cantonale et les polices municipales mènent des contrôles routiers ciblés, actions répressives mises en œuvre en particulier ensuite de comportements dénoncés par des riverains. Pour ce qui concerne en particulier le bruit à éviter, la police cantonale et les polices municipales réalisent des contrôles de concert avec le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN) au moyen notamment de sonomètres. Les comportements constatés, que ce soit les dépassements de vitesse et/ou les infractions relevant du bruit à éviter au volant d'un véhicule, sont systématiquement dénoncés à l'autorité compétente.

Ainsi, pour l'année en cours, hors procédure d'amende d'ordre, la Police cantonale a dénoncé au Ministère public en particulier 25 conducteurs pour des cas de délits de chauffard. Pour ce qui concerne le bruit à éviter, il s'agit de 32 dénonciations portées à la connaissance du SCN.

Depuis la mise en œuvre de ces mesures, il est constaté une baisse des comportements dénoncés par les riverains. En outre, depuis 2021, nous constatons une baisse significative des excès de vitesse et des modifications illicites apportées sur les véhicules.

A ce stade, la Police cantonale n'entend pas mettre en œuvre de mesure plus restrictives si ce n'est accentuer les contrôles ciblés afin de lutter contre les délits de chauffard et les rodéos routiers.

Sion, le 13 novembre 2025